



## Mise en œuvre du code rouge à partir du 16 novembre



L'école est ouverte tous les jours pour l'enseignement maternel et primaire.



La présence de tiers dans l'école doit être limitée au nécessaire et il convient de prendre toutes les mesures de sécurité appropriées.

Les parents déposent et récupèrent les enfants devant la porte de l'école, à l'exception des élèves en situation de handicap.

Les regroupements de parents à l'entrée/sortie de l'école sont à éviter. Si ce n'est pas possible, il convient de respecter les distances physiques et de porter masques.



En l'absence de plusieurs enseignants, une fermeture partielle pour force majeure peut être envisagée si aucune formule de remplacement ou d'encadrement n'est possible.



Les élèves sont autorisés à utiliser des jeux d'extérieur, à condition qu'ils se lavent les mains avant et après avoir joué. Les appareils n'ont pas besoin d'être nettoyés après utilisation.



Les élèves doivent apporter leur tartine. La soupe n'est plus servie. L'utilisation du four à micro-ondes est interdite.

**L'hygiène des mains est renforcée les locaux très régulièrement aérés**